
INFO ALLIANCE

22/12/2011

IL FAUT QUE ÇA PASSE ET NON QUE ÇA CASSE

Surprenant comme titre, n'est-ce pas ? Vous devinez certainement que je veux vous dire un mot de la troisième rencontre du Comité consultatif sur l'indexation (24 novembre). Ce n'est pas toujours facile, mais nous ne voulons surtout pas abandonner le travail, cesser de collaborer, « casser » le Comité. Pour moi, le « ÇA » veut rappeler notre solidarité de retraités qui ne doit pas casser, notre refus lucide et bien arrêté de baisser les bras même si les opportunités semblent difficiles à créer. Ce Comité consultatif est une belle occasion de montrer que nous en avons assez des conséquences de ce décret de 1982. Les représentants des retraités sont déterminés, jouent franc jeu et refusent de « casser ».

C'est vrai que la réunion du 24 novembre, la troisième, a été difficile. Nous nous sommes fait dire assez clairement que nous tournions en rond en demandant plus d'informations qu'en proposant des solutions. Nous avons alors rappelé encore une fois un des éléments du mandat du Comité, à savoir « la nécessité de trouver un moyen d'atténuer, sinon d'éliminer, la perte de pouvoir d'achat des retraités imputable à la désindexation des rentes pour les années 1982 – 1999 ». Nous voulions connaître les critères qui avaient servi de justification aux conditions pour obtenir enfin de l'indexation, conditions que la Loi 23 a sanctionnées, à savoir la nécessité d'un surplus de 20 % dont le premier 10 % serait attribué à une marge de sécurité pour le régime. Quel serait alors le rôle du deuxième 10 % ? Éviter une trop grande hausse de cotisation pour celles et ceux qui sont encore au travail ? La cotisation n'augmenterait certes pas de 10 %, ni de 8 %, ni même de 5 % ! Il resterait donc quelques points de pourcentage, il me semble, et c'est de cela, de ces pourcentages, que nous souhaitions parler. Il y avait peut-être un peu d'indexation de cachée là ! Mais PAS TOUCHE ! Pour avoir de l'indexation, il faut un deuxième surplus dépassant celui de 20 %. Nous tournions en rond, nous a-t-on dit. Ajoutez à cela les reproches que les délégués syndicaux adressaient à une des associations de retraités pour ses réflexions jugées agressantes et antisyndicales, et la table était mise pour qu'un blocage sinon une cassure se crée. Vous comprenez que les échanges se faisaient avec conviction, et que les appels à la concertation ont été sérieux. Il n'y a pas eu de cassure !

Après la réunion, les « 8 » représentants des retraités se sont réunis pour échanger franchement sur le contenu de la réunion et se rappeler que, même si nous n'avions pas toutes les réponses à nos questions, nous en savions peut-être assez pour avancer des pistes de solution au dossier. Deux rencontres ont donc été prévues pour préparer ce travail: le 5 décembre 2011 (elle a eu lieu) et le 25 janvier 2012. Le Comité, lui, se réunira le 26 janvier.

Nous devons constater que le mandat du Comité contient, comme nous l'avions d'ailleurs prévu, des éléments qui s'entrechoquent: le premier parle de « trouver un moyen d'atténuer sinon d'éliminer la perte du pouvoir d'achat... », le deuxième parle de « l'impossibilité d'envisager une solution qui ferait augmenter les taux de cotisation...de façon démesurée... », et le troisième parle de « l'impossibilité d'envisager une augmentation des impôts pour corriger la situation. Une telle solution pourrait être difficilement acceptable pour la population ». Cette population aurait-elle accepté que le gouvernement ne paie pas sa part à la caisse de retraite quand c'était le temps, retenant ainsi une partie du salaire de ses employés, et augmente sa dette ? N'est-ce pas le sujet en débat actuellement dans les médias ? Était-ce à nous de subventionner des constructions de routes, de ponts et de je ne sais quoi ? Le premier élément reconnaît au moins notre appauvrissement, mais ça s'arrête là ! Par contre on cherche à protéger le pouvoir d'achat de celles et ceux qui sont encore au travail et on oublie les retraités. On prend en pitié les employeurs (le gouvernement, les municipalités et le privé) qui se sont donné aux frais de leurs

employés de nombreux congés de cotisation résultant en des dettes très importantes. Et c'est à nous de trouver les solutions ??? Alors que nous voyons les prix augmenter partout, exemple « 30 % de hausse du coût des aliments depuis 10 ans au Canada » (Journal de Québec, 22 décembre 2011). Et on remet en cause les régimes de retraite à prestation déterminée comme si les retraités étaient les responsables de ce gâchis de déficits accumulés. Où est donc l'imputabilité ?

Vous voyez que ce n'est pas un travail facile et que ce n'est pas pour rien que ça prend du temps. Mais il faut que ça passe et non que ça casse. Vous aussi pourriez ajouter beaucoup de commentaires sur ce chaos. Faites-m'en part si vous le pouvez et si vous le souhaitez.

André Goulet, président Tél. (418 – 658 – 4431)
Case postale 75133
Québec G1Y 3C6
alliancedesassociations@bellnet.ca

MESSAGE PLUS AGREABLE:

Je veux vous souhaiter, à chacune et chacun de vous et à vos familles, des Fêtes heureuses remplies d'amour et d'amitié.

Hier matin j'ai profité d'un spectacle émouvant donné dans une maternelle. Deux monitrices avaient préparé une chorale de NOËL avec seulement leurs jeunes élèves. De voir et d'entendre ces enfants chanter avec une joie débordante devant leurs parents et leurs grands-parents était très émouvant. Je me suis rappelé le dicton qui affirme que « la vérité sort de la bouche des enfants » et je me suis dit que c'en était une démonstration.. En effet, ces enfants échangeaient entre eux leur plaisir, ils riaient, se regardaient, sautaient, tapaient des mains, envoyaient des saluts aux membres de leur famille qui étaient présents... Le vrai bonheur ! Un exemple parfait du VIVRE ENSEMBLE. N'est-ce pas là une vérité que nous servaient ces enfants ? Trop de gens passent cependant à côté.

Souhaitons-nous de continuer dans cette voie en 2012. Que cette nouvelle année nous conserve la santé et la joie de vivre et de partager.

André Goulet